



AutopartageS, coopérative et financement

AIMF - Travaux préparatoires Colloque Bordeaux
Atelier financement – 9 mars 2021





Deux services d'autopartage complémentaires

1. L'autopartage en boucle : CITIZ

- Avec stations (places dédiées) sur voirie nécessitant autorisation des Maires
- Sur réservation (1h-1j ou davantage)
- Véhicules polyvalents





Deux services d'autopartage complémentaires

2. Le Free-Floating : YEA!

- Sans réservation / sans station
- On géolocalise les voitures...
- ... et on les redépose dans un le périmètre défini (autorisation de stationnement des Maires)



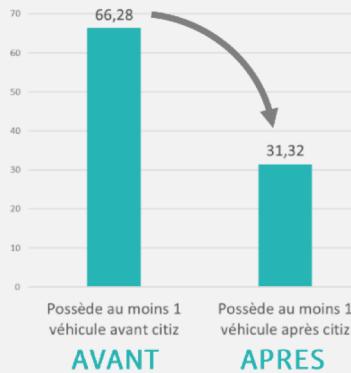


En adoptant l'autopartage Citiz :

42 % des utilisateurs
se sont séparés d'une voiture

60 % des utilisateurs ont
renoncé à l'achat d'une voiture

Evolution du taux de motorisation
(% personnes interrogées) :



> Enquête Réseau Citiz, Juin 2019



Un triple intérêt collectif

Ecologique

- Les villes récupèrent leur espace public => 1 Citiz remplace 5 à 8 voitures individuelles

- Les usagers voient baisser leurs usages de + de 40% => économie d'énergie et de gaz à effet de serre

Economique : baisse du budget automobile

Social : utiliser plutôt que posséder => économie de la fonctionnalité



*Sondage Harris interactive sept. 2019 pour RTL et M6

**Enquête 6-t 2019 pour l'ADEME

***Carburant inclus



Un projet porté par une SCIC :
Société Coopérative d'Intérêt Collectif

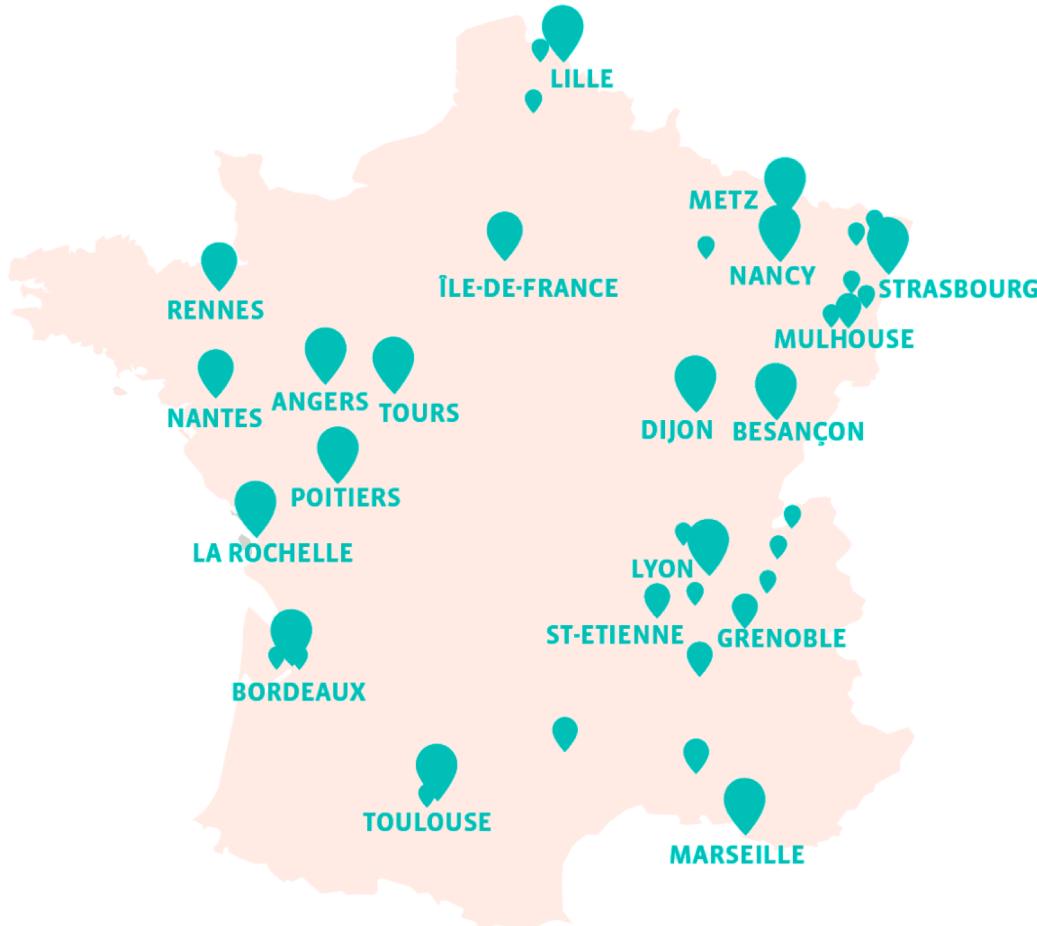


citiz BORDEAUX

POW

RÉSEAU **citiz** Yea!

La force d'un réseau national



13 opérateurs locaux

110 villes

700 stations

2 000 véhicules

45 000 utilisateur·trices





Caractéristiques de l'activité et de l'entreprise

- *Une voiture est un objet qui se revend facilement*
=> financement possible en prenant des garanties sur l'objet
- *L'autopartage nécessite de fortes capacités d'investissement pour louer puis revendre les voitures*
⇒ importance de financer le « haut-de-bilan » (capital etc...)
- *Une SCIC ne se revend pas comme une start-up*
=> importance du temps long à contre-courant de la tendance actuelle de « levée de fonds »





Comment une Ville peut-elle aider au développement de l'autopartage et de Citiz ?

- En utilisant le service et en réduisant sa flotte interne
- En affectant une partie de sa voirie à l'autopartage = Autorisation Occupation Temporaire d'espace public
- Par soutien financier direct :
 - Subvention (au démarrage par exemple)
 - Parts sociales dans la coopérative (Métropole et Ville de Bordeaux ont souscrit 105€ et 55k€ de parts sociales)





Quel financement pour Citiz depuis 2008 ?

- Capital : engagement des usagers, partenaires, salariés ... et collectivités !
- Financement des véhicules : sous forme de prêts ou CB... ou contrat de LLD
- Croissance à moyen et long-terme : titres participatifs que l'on garde 7 ans
- Sur certains projets : le crowdfunding (ex. Yea!)
- Au démarrage : aides et subventions Europe – Ademe - Collectivités – Fondations - outils France Active etc...



Les limites actuelles du financement

- En phase de croissance et de développement, la plupart des outils financiers sont faits pour les modèles de start-up, sur le modèle des levées de fonds => manque des fonds d'investissements « patients » sur 15-20 ans
- Le rapport des banques au risque
- La rémunération du capital dans les coopératives
- Les primes à la conversion : on subventionne l'achat de voitures individuelles





Merci à tous !

Retrouvez nous sur www.citiz.fr

